

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 1**

**Compte de gestion 2022**

**Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper.**

\*\*\*

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de Quimper vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2022.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*